

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 4 MARS 2021**

DEL-2021-45

L'An deux mille vingt et un, le quatre mars, à 10 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 25/2/2021, s'est réuni 'Salle Parmand' du Centre de convention d'Archamps sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes BILLOT, BOUCHET, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, GOURDIN, PARIS, TARAGON.
MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BACHELLARD, BARBIER, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BOUVARD C, BOUVARD M, CHARRAT, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CHENEVAL P, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GENOUD, GILBERT, GILET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, JOURNE, LEOTY, MARTIN-COCHER, MEYNET-CORDONNIER, OBERLI, PAULY, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, ROSSINELLI, SIBILLE, STEYER, TOURNIER.

Suppléants :

MM ANTHOINE, CHARBONNIER, GOURREAU, NEVES, SAUVAGET, VUILLERMOZ.

Avaient donné pouvoir :

Mmes LAFARIE, MUGNIER.
MM. BUFFLIER, BURNET, CONDEVAUX JF, COUTIER, DEAGE, LEBEAU-GUILLOT.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, MERMIER, METRAL.
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BLOUIN, BOISIER, BONTEMPS, BOUCLIER, CALONE, CARTIER, CAVAREC, DEFAGO, DUNAND, GILLET, GONDA, HAVEL, HERBRON, LARCHER, LEROY, LOMBARD, MATHIAN, MODURIER, PELLARIN, PENHOUËT, PEROU, PERRET, THOUVENIN, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER – Payeure départementale
Mmes ASSIER, CELDA, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, PERINEL, POURRAZ,
MM BAILLY, CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, PUANGSUDRAC, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 83
Présents : 50
Représentés par mandat : 8

Objet : RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHONE-ALPES

Exposé du Président,

Par lettre datée du 19 janvier 2021, la Présidente de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes a notifié son rapport d'observations définitives concernant la gestion du SYANE au cours des exercices 2013 à 2019. La réponse du Président du Syndicat est annexée à ce rapport.

La communication de celui-ci à la plus proche réunion de l'assemblée délibérante est rendue obligatoire par l'article L.243-5 du Code des juridictions financières. Sa présentation doit donner lieu à un débat.

Au terme de la réunion au cours de laquelle il est présenté, il peut être rendu public par la Chambre régionale des comptes et par l'organisme soumis à son contrôle.

En outre, l'article L.243-8 du Code des juridictions financières prévoit la transmission par la Chambre régionale des comptes des présentes observations définitives aux maires des communes membres du Syndicat, afin d'être présentées lors de la plus proche réunion du conseil municipal au cours de laquelle elles donnent lieu à un débat.

Cette procédure conclura un contrôle engagé par lettre du 25 mars 2019 adressée par la Présidente de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes.

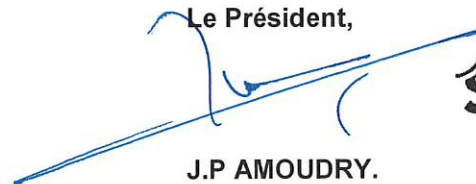
Les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- ◆ Contrôle organique : gouvernance du Syndicat, situation financière et fiabilité des comptes, commande publique et gestion du personnel ;
- ◆ Modèle juridique et financier du Syndicat ;
- ◆ Maîtrise des risques induits par la diversification des activités, notamment le très haut débit et l'exploitation de réseaux de chaleur ;
- ◆ Exercice de la compétence éclairage public, dans le cadre d'une enquête régionale.

Les membres du Comité :

- **Prendent acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes relatif à la gestion des comptes et du Syndicat pour les exercices 2013 à 2019 transmis le 19 janvier 2021,**
- **Prendent acte de sa transmission aux délégués du Syndicat, le 25 février 2021, à l'occasion de la convocation de la réunion de l'assemblée délibérante du 4 mars 2021,**
- **Prendent acte de la tenue d'un débat au sein de l'assemblée délibérante.**

Le Président,



Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE

J.P AMOUDRY.